



Rapport 2014/15 concernant l'utilisation des ressources de la Fondation Centime Climatique
établi à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication (DETEC)
conformément à l'accord du 8 octobre 2013

30 juin 2015

Sommaire

Sommaire.....	I
1 Objectif de ce rapport	2
2 Exigences applicables à la Fondation.....	2
3 Ressources disponibles.....	2
4 Collaboration avec le champ d'action 6 du CID Climat	3
5 Activités en cours et nouvelles activités.....	3
5.1. Participation à la <i>Carbon Initiative for Development</i> (Ci-Dev)	3
5.2. Participation à la <i>Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation</i> (PAF).....	4
5.3. Achat de 12 millions de CER2.....	5
5.4. Contrats d'achat directs avec des titulaires de programmes.....	6
5.5. Autres activités	7

1 Objectif de ce rapport

Avec le présent rapport sur l'utilisation conforme aux buts de la Fondation de ses ressources financières, la Fondation Centime Climatique (FCC) répond à l'obligation fixée au chiffre 3.1.2 de son contrat avec la Confédération suisse du 8 octobre 2013. Le rapport dresse le bilan des activités de la Fondation Centime Climatique depuis le 1^{er} juillet 2014 et expose le fait que et la manière dont la Fondation a satisfait à ses obligations telles que formulées au chiffre 3.1.2 du contrat.

2 Exigences applicables à la Fondation

Les ressources de la Fondation doivent servir exclusivement à financer des mesures de réduction des émissions réalisées à l'étranger. Ce faisant, la Fondation doit soutenir en premier lieu des projets qui promettent l'obtention d'un nombre aussi élevé que possible de CER2 répondant aux exigences de qualité de l'ordonnance sur le CO₂. La Fondation doit remettre ces certificats à la Confédération suisse en vue de l'accomplissement de ses obligations de droit international.

Dans la mesure où, afin de générer des CER2, la Fondation investit dans le développement de ses propres projets et programmes pilote conformément aux positions de négociation suisses dans le cadre du régime de la CCNUCC, ainsi que dans des initiatives internationales complémentaires à la CCNUCC, ceci doit s'effectuer en collaboration consultative avec le champ d'action 6 «Echange de quotas d'émission et mécanismes de flexibilité» du Comité interdépartemental Climat (CID Climat).

3 Ressources disponibles

Au cours de la période de rapport, la FCC a perçu 63'198'633 francs. Il s'agit d'une part du produit de la vente à la Fondation KliK de 692'038 attestations résultant de la conversion de CHU1. La transaction a été effectuée conformément aux exigences formulées au chiffre 3.1.1 de l'accord avec le DETEC, c.a.d. que le prix a été déterminé suivant le principe de pleine concurrence et établi à 77.71 francs par CHU1, et qu'il peut être consulté publiquement.

D'autre part, il s'agit du produit de la vente de 58'834 tonnes de réductions d'émissions de CO₂ pour l'année 2013 en provenance du Programme Bâtiments de la FCC, également à la Fondation KliK, qui peut les imputer à l'accomplissement de son obligation de compensation en tant que projet autoréalisé. D'ici 2020 inclus, la FCC s'attend à percevoir pour les effets persistants de son Programme Bâtiments des revenus totaux de 47 millions de francs.

Au cours de la période de rapport, un montant total de 3'720'841 francs a été versé au titre de divers engagements contractés (voir section 5).

En tenant compte du résultat de ses placements, la Fondation dispose au 30 juin 2015 de ressources de 98'120'229 francs.

4 Collaboration avec le champ d'action 6 du CID Climat

Au cours de la période de rapport, l'échange constructif entamé entre le groupe CA6 et la FCC s'est poursuivi dans le cadre de trois réunions qui se sont tenues en novembre, en février et en juin. Les activités potentielles de la FCC font l'objet d'une discussion et d'une évaluation continue au sein du groupe; cependant, la compétence décisionnelle revient entièrement au Conseil de fondation de la FCC.

L'atelier consacré à la discussion des activités possibles de la FCC avec un public choisi, initialement prévu pour l'automne 2014, a été modifié dans son orientation et réalisé en juin 2015 sous forme d'un deuxième dialogue entre le secteur privé et l'administration au sujet du marché du carbone.

5 Activités en cours et nouvelles activités

Au cours de la période de rapport, la Fondation – en coopération avec le Secrétariat d'Etat à l'économie – a investi dans un autre dispositif de la Banque mondiale; elle participe à hauteur de 2.5 millions de US\$ à la *Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation (PAF)* (voir section 5.2).

La décision prise l'année dernière par le Conseil de fondation d'acquérir sur le marché aux meilleures conditions possibles 12 millions de CER2 suivant les dispositions de l'ordonnance sur le CO₂ a été mise en œuvre. La FCC a ainsi déjà couvert le déficit prévisible de la Suisse par rapport aux objectifs à remplir dans le cadre de l'amendement de Doha du Protocole de Kyoto (Kyoto II) (voir section 5.3).

Enfin, la Fondation a conclu avec deux titulaires d'activités de programme en Inde, au Malawi et au Kenya des contrats portant sur l'achat d'un total 4 millions de CER2 à un prix nettement supérieur au prix du marché (voir section 5.4).

5.1. Participation à la *Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)*

Depuis début 2014, la Fondation participe à hauteur de 23 millions de US\$ à la *Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)* de la Banque mondiale. Le fonds compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède, qui participent respectivement à hauteur de 50 millions de £ et 23 millions de US\$.

La Ci-Dev présente deux volets: (i) le *Carbon Fund*, doté par la FCC et la Suède à hauteur respective de 20 millions de US\$ et par la Grande-Bretagne à hauteur de 35 millions de £, qui investit directement dans l'achat de CER2, (ii) le *Readiness Fund*, doté par la FCC et la Suède à hauteur de respectivement 3 millions de US\$ et par la Grande-Bretagne à hauteur de 15 millions de £, qui soutient des activités qui améliorent l'accès au marché du carbone pour les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile.

Le fonds compte principalement soutenir des projets permettant à des particuliers d'accéder à des services énergétiques basés sur des énergies renouvelables. Sont également admis les projets relevant des domaines de l'électrification, de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, pour autant qu'ils soient novateurs et transformateurs et contribuent à

un développement durable. Le produit de la vente des certificats doit bénéficier de préférence directement à des foyers à faibles revenus. 80% du portefeuille doit provenir d'Afrique et les trois-quarts des pays les moins avancés (PMA).

Depuis le lancement des activités opérationnelles du fonds le 1^{er} juillet 2013, plus de 200 projets ont été soumis à un examen approfondi. Actuellement, 15 projets qui répondent aux critères du fonds sont encore en cours d'examen; pour autant que les parties puissent s'accorder sur des conditions adaptées, un contrat d'achat devrait être signé avec eux dans les 12 mois à venir.

Tous les projets actuels se trouvent en Afrique (Burkina Faso, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria, Ouganda, Ruanda, Sénégal). Il s'agit d'activités de programme (PoAs) dans les domaines suivants: production de biogaz, énergie solaire, moyens de cuisson efficaces, filtrage d'eau et extension de réseaux électriques. La plupart des programmes sont en cours de mise en place, mais certains d'entre eux ont déjà été enregistrés auprès de l'ONU.

En raison de règles et de processus internes, les procédures d'examen de la Banque mondiale sont extrêmement longues et complexes: aucun contrat d'achat n'a donc encore pu être conclu. A ceci s'ajoute la difficulté de déterminer un prix d'achat adapté dans un marché dépourvu de signal-prix valable lorsqu'il s'agit de soutenir des modèles commerciaux novateurs et généralement non encore éprouvés dans des pays présentant souvent des structures instables. En l'état actuel des choses, il faut s'attendre à un prix d'en moyenne 9 à 12 US\$ par CER2. Au mieux, la FCC peut donc s'attendre à percevoir en contrepartie de son engagement 2 millions de certificats.

Les ressources du *Readiness Fund* permettent d'une part de financer des études qui visent la simplification des méthodes et des procédures des projets de protection climatique de l'ONU (entre autre l'établissement de «standardised baselines») ou explorent des modèles commerciaux possibles de PoAs dans le domaine cible de la Ci-Dev. D'autre part, des soutiens directs sont accordés aux programmes en cours d'examen en guise d'aide au démarrage pour leur mise en place ou leur mise en œuvre.

Le fonds finance également des ateliers de formation continue pour les unités MDP étatiques en Afrique (DNAs) ainsi qu'un «CDM Reform Working Group» servant de plateforme d'échange entre les DNAs africaines, les investisseurs du fonds, le secteur privé et la CCNUCC.

5.2. Participation à la *Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation* (PAF)

L'effondrement des prix sur le marché international des certificats a paralysé les nouveaux investissements dans des projets de protection climatique stimulés par le MDP et met en péril la mise en service ou l'opération continue de nombreux projets MDP déjà enregistrés. La question se pose donc de savoir comment déterminer un prix aussi bien efficient du point de vue de l'acheteur qu'adéquat du point de vue du vendeur. La *Pilot Auction Facility for Methane and Climate Change Mitigation* (PAF) de la Banque mondiale approche cette question de manière novatrice.

L'idée est de garantir au vendeur de certificats – répondant à certaines exigences définies en amont – un prix minimum, tout en le laissant libre de renoncer à la vente si le prix du marché

devait être supérieur à ce prix minimum. L'acheteur qui garantit ce prix minimum doit pour sa part bénéficier de l'offre la plus basse qu'il soit possible au vendeur de faire pour le prix minimum.

Un tel dispositif peut être réalisé en mettant aux enchères des options de vente (options put). L'acheteur de l'option acquiert ainsi le droit de vendre, à la date de maturité et au prix d'exercice, la quantité de certificats prévue par contrat, mais il peut également laisser expirer l'option. Cependant, lors de l'achat de l'option, il aura payé une prime qu'il doit prendre en compte dans ses calculs pour savoir s'il est judicieux de laisser expirer l'option.

En vendant les options aux enchères, on s'assure que les participants iront à la limite de leurs possibilités en termes de prix minimum pour la vente de leurs certificats. Soit c'est la prime qui est déterminée en amont et le prix d'exercice qui est mis aux enchères, soit l'inverse. Les options put sont délivrées sous forme d'obligations négociables. Si le détenteur d'une obligation ne souhaite ou ne peut plus opérer son projet, il peut céder l'obligation à un tiers. La PAF doit réserver les fonds pour l'acquisition des certificats jusqu'à la date de maturité des obligations sans avoir la certitude que des certificats seront véritablement livrés et que ces fonds seront donc requis.

Ce concept convaincant a animé le Secrétariat d'Etat à l'économie et la FCC à participer ensemble à hauteur respective de 2.5 millions de US\$ à la PAF, ce qui correspond au total à la participation minimale requise. Les modalités de la collaboration ont été fixées dans un *memorandum of understanding*. Parmi les autres investisseurs du fonds, on compte les gouvernements américain, allemand et suédois, avec des participations situées entre 15 et 20 millions de US\$. Les contrats de participation ont été signés en mai 2015. La première enchère se tiendra le 15 juillet 2015.

5.3. Achat de 12 millions de CER2

En mai 2014, le Conseil de fondation de la FCC a décidé d'acquérir sur le marché aux meilleures conditions possibles 12 millions de CER2 répondant aux exigences de l'ordonnance sur le CO₂. Afin de ne pas trop influencer le marché, cette demande doit y être placée au moyen de plusieurs appels d'offres.

En juin 2014, la Fondation a lancé un premier appel d'offres pour l'acquisition de 4 millions de CER2. Les participants invités¹ pouvaient livrer des CER2 au choix jusque fin juillet (spot/au comptant) ou jusque fin décembre 2014, fin juin 2015 ou fin décembre 2015 (à terme). Tous les CER2 devaient provenir de projets figurant sur la «liste blanche» de la Confédération. Le seul critère de sélection était le prix: l'appel d'offres serait remporté par les soumissionnaires livrant les certificats les moins chers par ordre de prix croissant, jusqu'à atteinte d'un montant cumulé de 4 millions de CER2. En même temps, la Fondation se réservait le droit de fixer à son gré un prix plafond au cas où le prix devait atteindre un niveau trop élevé avant que la limite des 4 millions de CER2 ne soit atteinte. Dans le cadre de l'appel d'offres, 8 soumissionnaires ont proposé au total 14 millions de certificats à des prix allant de 0.40 € à 8 €. Deux soumissionnaires ont remporté l'appel d'offres. Le prix

¹ Amsterdam Capital Trading, Barclays, Bunge, CF Partners, Climate Change Capital, Dasco, Ecoscurities, ecotawa, First Climate, Ginga, Mercuria, Merrill Lynch, myclimate, Orbeo, PVM, Shell, Sindicatum, South Pole, Statkraft, STX Services, Palmetto, Tricorona, Vitol.

moyen par certificat était de 0.51 €. Plus de 2.5 millions de ces certificats, en provenance d'environ 100 projets, ont déjà été livrés.

En mars 2015, un deuxième appel d'offres a été lancé suivant le même principe pour acquérir 1 million de CER2. Le dernier délai de livraison possible a été fixé à fin 2016. 8 soumissionnaires ont proposé au total 4.4 millions de certificats à des prix situés cette fois entre 0.46 € et 9 €. Deux soumissionnaires ont remporté l'appel d'offres (il ne s'agissait pas des mêmes que lors du premier appel d'offres). Le prix moyen par certificat était de 0.49 €.

Dans le cadre de mandats ciblés, trois entreprises ont en outre été invitées à procurer des CER2 conformes aux exigences de l'ordonnance sur le CO₂, dans une limite maximale définie en termes de quantité et de prix. Dans ce contexte, les 7 millions de CER2 manquants ont été acquis à un prix moyen de 0.52 € pièce; leur livraison est prévue au plus tard en 2017.

La totalité des 12 millions de CER2 a ainsi pu être acquise au prix moyen de 0.51 €. Au vu de la qualité élevée des certificats, il s'agit là d'un excellent résultat.

5.4. Contrats d'achat directs avec des titulaires de programmes

Micro Energy Credits

En octobre 2014, la FCC a conclu un contrat d'achat avec l'entreprise américaine Micro Energy Credits Corp. (MEC) portant sur l'achat de 1 million de CER2; en juin 2015, ce contrat a été étendu à l'achat de 2 millions de CER2 à livrer d'ici 2021. MEC opère un programme enregistré auprès de l'ONU en décembre 2012 sous le n° 9181 visant l'encouragement de microcrédits pour l'achat d'appareils ménagers réduisant les gaz à effet de serre en Inde. Dans le cadre du programme, des microcrédits accordés pour l'achat d'appareils de cuisson efficaces, de systèmes et de lampes solaires et de dispositifs de préparation d'eau potable sont soutenus au moyen des recettes provenant de la vente de CERs.

Les revenus de la vente des CERs sont principalement utilisés pour permettre à des instituts de microfinance d'établir un réseau de distribution pour des appareils ménagers réduisant les gaz à effet de serre. Ceci comprend une campagne d'information et de marketing afin d'encourager la demande pour de tels produits, la mise en place d'un réseau de distribution et de service, des mesures de développement des compétences des instituts de microfinance et la distribution d'un logiciel en mode cloud pour traiter les octrois de crédits. Seuls environ 15% des revenus vont à la subvention des produits mêmes. Ceci permet de s'assurer que plus de foyers aient accès aux produits de réduction des gaz à effet de serre tout en évitant la distribution à grande échelle de produits hautement subventionnés ne répondant pas aux besoins locaux.

MEC collabore actuellement avec dix instituts de microfinance en Inde et prévoit d'étendre ce réseau dans les années à venir. Avec ses partenaires existants, MEC a déjà distribué plus de 200'000 produits en Inde.

South Pole

Egalement en octobre 2014, la FCC a conclu un contrat d'achat avec Pure Water Ltd, filiale à 100% de la société suisse South Pole Group. Le contrat prévoit d'ici 2021 la livraison de 2 millions de CER2 en provenance du «International Water Purification Programme»

enregistré auprès de l'ONU sous le n° 5962. En collaboration avec le partenaire de mise en œuvre Evidence Action, il est prévu de réaliser des projets de préparation d'eau potable sur un vaste territoire au Malawi et au Kenya. Pour préparer l'eau potable, il est prévu d'équiper 12'800 puits (9'600 au Malawi et 3'200 au Kenya) et sources de distributeurs de chlore, permettant à plus de 3.2 millions de personnes de désinfecter leur eau potable de manière simple et fiable.

Pour de nombreux foyers dans les pays en voie de développement, faire bouillir l'eau est le seul moyen de préparer de l'eau potable. L'utilisation du bois qui y est nécessaire contribue à la déforestation qui – à côté d'autres effets écologiques néfastes telle la perte de biodiversité – constitue l'une des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre dans les pays en voie de développement. Le programme permet d'utiliser différentes technologies de préparation d'eau potable (p.ex. chloration, filtrage au moyen de filtres en céramique ou de membranes, désinfection par rayons UV) qui rendent superflue l'ébullition de l'eau pour la rendre potable. La chloration est l'une des manières les moins coûteuses et les plus efficaces de préparer de l'eau potable. Des études ont montré que la chloration permettait de réduire de plus de 40% le taux de diarrhée – l'une des principales causes de décès dans les pays en voie de développement. En même temps, chaque distributeur de chlore installé réduit de 40 à 55 tonnes de CO_{2e} par an.

Les distributeurs de chlore ne sont installés que si la population locale donne son accord. Des techniciens veillent à ce que les distributeurs fonctionnent parfaitement et soient régulièrement réapprovisionnés en chlore. Une évaluation rigoureuse et continue permet de vérifier constamment quel pourcentage des foyers fait véritablement usage des distributeurs de chlore (retour d'expérience: 45%) et quel pourcentage de l'eau traitée est sûre (retour d'expérience: 90%).

5.5. Autres activités

La Fondation a reçu plusieurs offres spontanées d'achat de CER2 en provenance de projets que le Secrétariat a soumis à un examen plus approfondi pour le compte du Conseil de fondation. Cependant, jusqu'à présent ils n'ont pas donné lieu à une décision ou ont été rejetés par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation de la FCC envisage toujours d'acquérir des projets à des prix supérieurs au prix du marché afin de financer de nouveaux projets et programmes présentant une contribution importante au développement durable. Actuellement, aucun effort ciblé n'est cependant entrepris pour acquérir de tels projets.

Le Conseil de fondation de la FCC est ouvert à l'encouragement d'autres initiatives. Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue des négociations internationales sur le climat, qui devraient parvenir à une conclusion provisoire en 2015 à Paris, il est cependant sceptique quant à l'intérêt d'investir dans de nouvelles initiatives avant cette échéance.